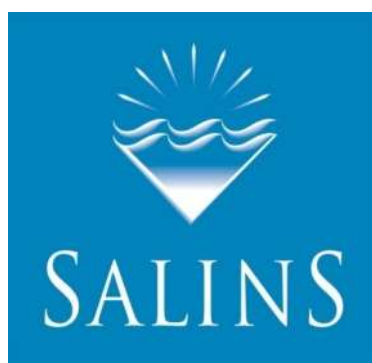


**Compagnie des Salins du  
Midi et des Salines de l'Est**

# **Projet de sondages S-221 et S-321 sur la concession de SAINT PANDELON (40)**

**Demande d'autorisation d'ouverture de  
travaux miniers**

**Pièce F : Résumé non technique de l'étude d'impact  
environnemental**



**Décembre 2021**



**Antea Group  
Agence Grand-Ouest  
Immeuble Tertioptôle – Entrée A3  
61 rue Jean Briaud – CS60054  
33692 Mérignac Cedex**

## Fiche Signalétique

### Projet de sondages S-221 et S-321 sur la concession de SAINT PANDELON (40) Pièce F : Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental

#### CLIENT

Raison sociale	Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
Coordonnées	92-98 Boulevard Victor Hugo 92115 Clichy
Contact / Destinataire	M. Dominique DUPUIS - 05 58 56 44 02 / 06 58 06 61 76 <a href="mailto:ddupuis@salins.com">ddupuis@salins.com</a> M. Emmanuel HERTZ – 03 83 18 73 57 / 06 80 07 96 31 <a href="mailto:ehertz@salins.com">ehertz@salins.com</a>

#### SITE D'INTERVENTION

Raison sociale	Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
Coordonnées	Site de Dax : 4, rue des salines 40102 DAX cedex
Famille d'activité	Sondage
Domaine Antea Group	Environnement

#### DOCUMENT

Date de remise	Décembre 2021
Nombre d'exemplaire remis	1
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	Marc Bazin

N° Rapport/ N°Projet	106513 / AQUP150388
Révision	VA

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Gaëtan Chevalier-Lemire	Hydrogéologue Chef de Projets	Décembre 2021	
	Maud Parize	Ingénieur projets		
Vérification	Gaëtan Chevalier-Lemire	Hydrogéologue Chef de Projets	Octobre 2021	

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Avertissement au lecteur .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Localisation du projet.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Descriptif du projet .....</b>	<b>7</b>
3.1	Principe d'exploitation.....	7
3.2	Raisons du choix du projet .....	8
3.2.1	Contexte .....	8
3.2.2	Raisons du choix du site d'implantation .....	8
3.2.3	Raisons du choix du projet .....	8
3.3	Projet retenu.....	10
3.3.1	Principe.....	10
3.3.2	Localisation des sondages .....	11
3.3.3	Durée des travaux .....	14
<b>4</b>	<b>Analyse de l'état initial du site, des impacts sur l'environnement et proposition de mesures environnementales .....</b>	<b>15</b>
4.1	Aires d'étude .....	15
4.2	Synthèse de l'état initial, des impacts et des mesures .....	15
4.3	Compatibilité avec les documents de planification et d'urbanisme.....	21
4.4	Estimation du coût des mesures en faveur de l'environnement .....	21
4.5	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	21
4.6	Evaluation (simplifiée) des incidences du projet sur les sites Natura 2000.....	22
4.7	Comparaison de scénario « avec projet » et du scénario « de référence » (sans projet).....	23

# 1 Avertissement au lecteur

La présente pièce, volontairement succincte, constitue une synthèse non technique de l'ensemble du dossier d'étude d'impact environnemental.

L'étude d'impact environnementale, complétée par l'étude d'incidences sur la ressource en eau, présente les risques liés à l'activité normale de l'exploitation des deux nouveaux forages.

Les dangers potentiels que pourraient entraîner la réalisation et l'exploitation de deux nouveaux sondages au sein de la concession de Saint-Pandelon, en cas de dysfonctionnement, pour l'environnement et les populations avoisinantes, sont exposés dans l'étude de dangers.

Le résumé non technique a pour objectif de faciliter la prise de connaissance, par le lecteur, des informations contenues dans l'étude d'impact environnemental.

Ce document ne prétend pas remplacer les études complètes, desquelles il est indissociable et auxquelles le lecteur pourra se reporter s'il souhaite approfondir certains aspects.

## 2 Localisation du projet

Le projet est situé sur la commune de Saint-Pandelon, dans le département des Landes (40), au lieu-dit Moulin de Campagne. Il est localisé sur la concession de SAINT PANDELON à 8 km au sud-est de Dax (voir Figure 1).

**Le projet s'inscrit en totalité dans le périmètre de la concession.**

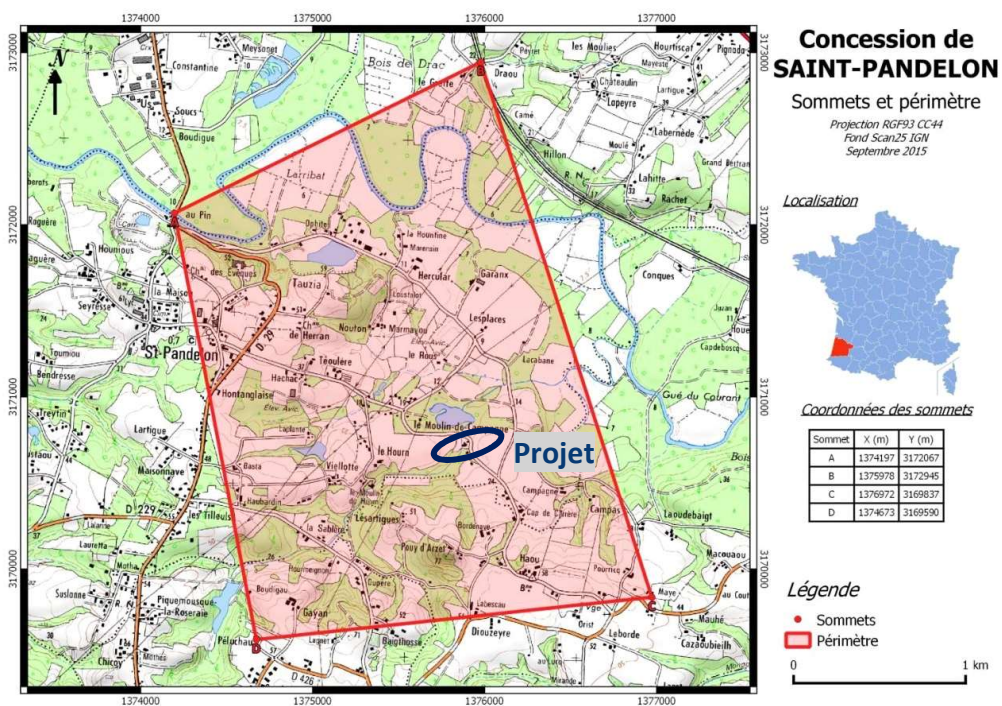


Figure 1 : Limite de la concession de Saint-Pandelon (source : CSME)

Un saumoduc amène la saumure produite à Dax où est implantée l'usine de production de sel.

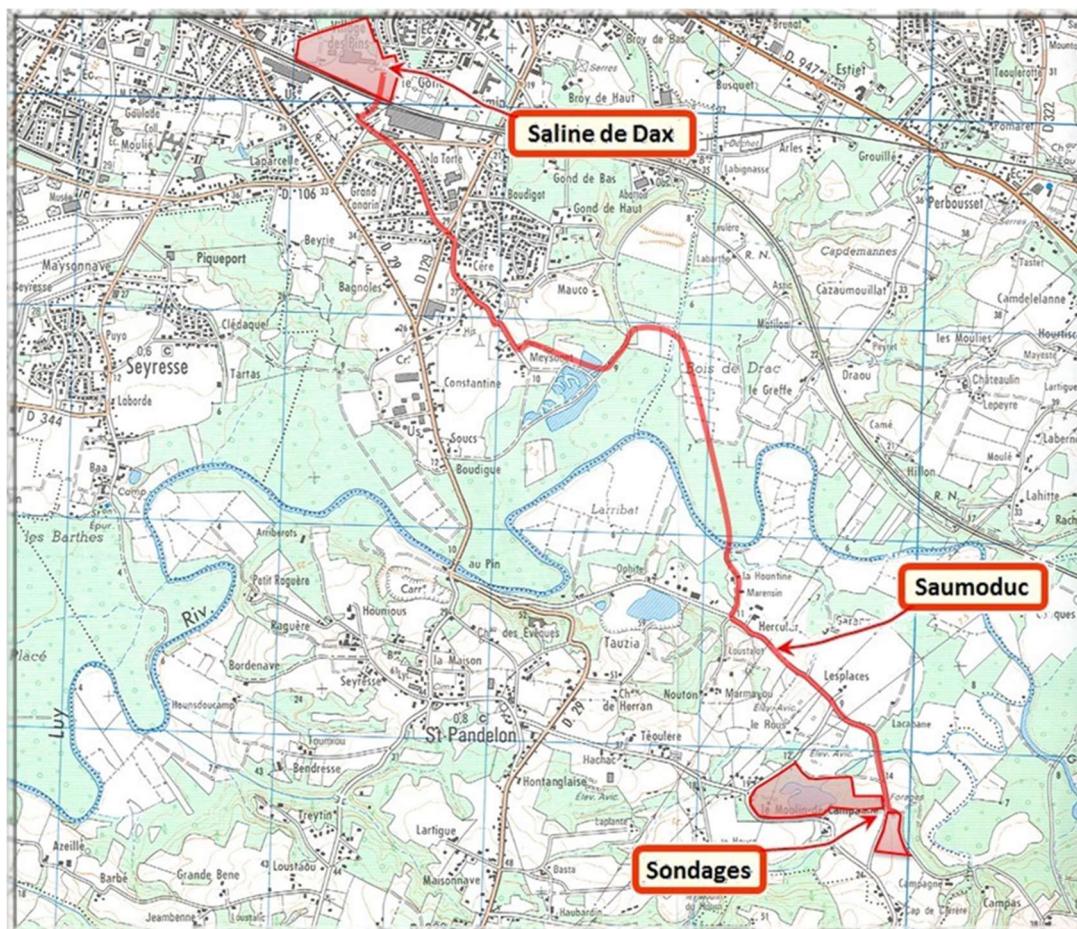


Figure 2 : Situation de la zone de production, du saumoduc et de l'usine de Dax (source : CSME)

## 3 Descriptif du projet

Le dossier est déposé pour la réalisation, l'aménagement et la mise en service des sondages S-221 et S-321.

### 3.1 Principe d'exploitation

La dissolution selon la méthode dite « des cavités isolées stables » consiste à forer un sondage d'exploitation étanche jusqu'au gisement de sel, puis à injecter de l'eau douce pour dissoudre le sel dans le sous-sol et à extraire la saumure (Figure 3).

La dissolution dans la cavité est maîtrisée en ajustant le débit d'exploitation, la profondeur de l'injection d'eau douce et la profondeur d'extraction de la saumure, en fonction d'un modèle de calcul. La dissolution vers le haut est maîtrisée en maintenant au sommet de la cavité une couche d'air comprimé moins dense que la saumure.

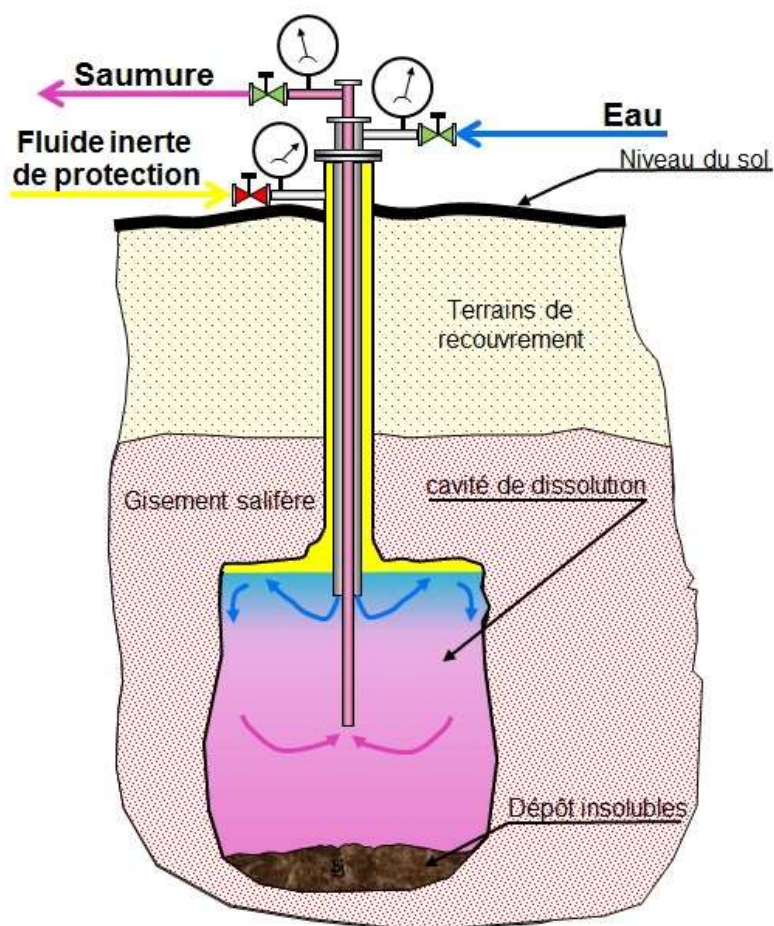


Figure 3 : schéma de principe du fonctionnement d'un sondage isolé d'exploitation par dissolution du sel avec injection d'eau douce et formation d'une cavité

## 3.2 Raisons du choix du projet

### 3.2.1 Contexte

L'origine de la saline de Dax remonte à la fin de 1862 et l'exploitation d'une mine puis le pompage de saumure dans les galeries sur le site de Saint Pandelon. Depuis 1962, la concession de SAINT PANDELON est exploitée par dissolution grâce à une méthode de sondage isolé.

**Les réserves de sel exploitables dans les cavités actuelles selon les méthodes mises en œuvre, permettent d'assurer les besoins d'alimentation en saumure de la saline jusqu'à l'été 2023.**

**Pour assurer la continuité de l'activité de production, CSME envisage de forer et d'équiper un nouveau sondage d'exploitation nommé S-221 et à un terme prévisionnel de 10 ans un second forage S-321, à proximité des sondages existants.** Ces nouvelles cavités d'exploitation devraient permettre d'extraire **1 million de tonnes de sel** par cavité et assurer ainsi l'alimentation en saumure de l'usine de Dax pendant une **quarantaine d'années**, avec un horizon estimé à 2060.

### 3.2.2 Raisons du choix du site d'implantation

Les critères qui ont guidé le choix de l'emplacement des sondages d'exploitation S-221 et S-321 sont les suivants :

1. Environnement géologique : présence de sel dans le sous-sol, à distance des cavités de dissolution existante pour assurer la stabilité des terrains ;
2. Environnement géotechnique : absence d'effondrements ou de mouvements de terrains visibles ;
3. Environnement hydrogéologique : absence de dissolution naturelle du sel (pas de nappe d'eau salée naturelle au toit du sel) ;
4. Environnement industriel : absence d'exploitations antérieures pouvant interférer avec le sondage, proximité (500 m) des infrastructures d'exploitation avec la station de pompage du lac de Saint-Pandelon permettant l'approvisionnement en eau de dissolution et avec le départ du saumoduc acheminant la saumure jusqu'à la saline de Dax (minimisation des travaux et des réseaux à créer) ;
5. Environnement naturel : à distance des sites protégés et des enjeux vulnérables ;
6. Environnement humain : à distance des habitations (plus de 100 m) et des infrastructures de surface (réseaux et transports), et compatible avec l'occupation du terrain (terre agricole) ;
7. Environnement foncier : terrain et accès propriété de CSME.

### 3.2.3 Raisons du choix du projet

#### **Variante 1 :**

La position initiale du projet consistait en la réalisation d'un forage sur une plateforme située au milieu du champ avec un cheminement de la canalisation l'amenant au plus court en bordure de route. Ensuite le reste du cheminement de la canalisation se faisait en bordure de la route.

Cette position correspondait à un forage unique et permettait de s'éloigner au maximum de tous les enjeux naturels et humains (habitations notamment).



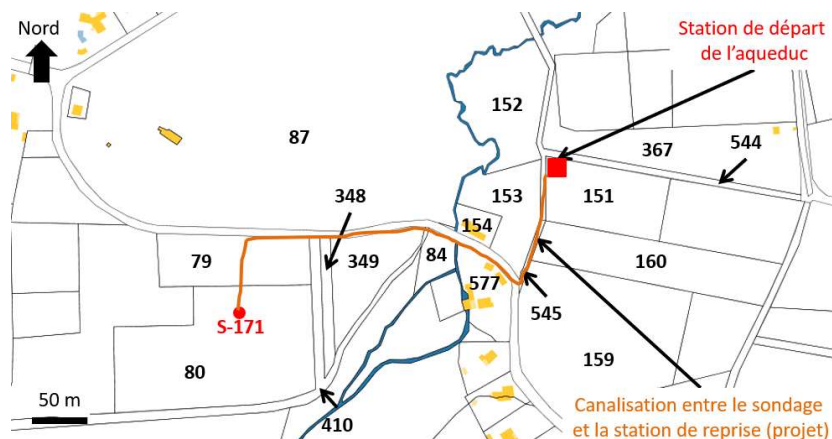


Figure 4. Schéma d'implantation du forage et des canalisations associées en V1

Il a été jugé que ce projet présentait trois inconvénients :

- Le premier était de ne permettre d'implanter qu'un seul forage dans la parcelle alors que le code minier impose d'optimiser la valorisation des gisements ;
- Le second était de morceler la parcelle agricole ;
- Le troisième était de cheminer longuement en domaine public sur le bord de chaussée ce qui provoquerait des difficultés de réalisation notamment sur le trafic.

### **Variante 2 (projet retenu) :**

Une seconde variante a donc été étudiée, visant à supprimer ces trois inconvénients. Elle constitue le projet retenu, objet du présent dossier.

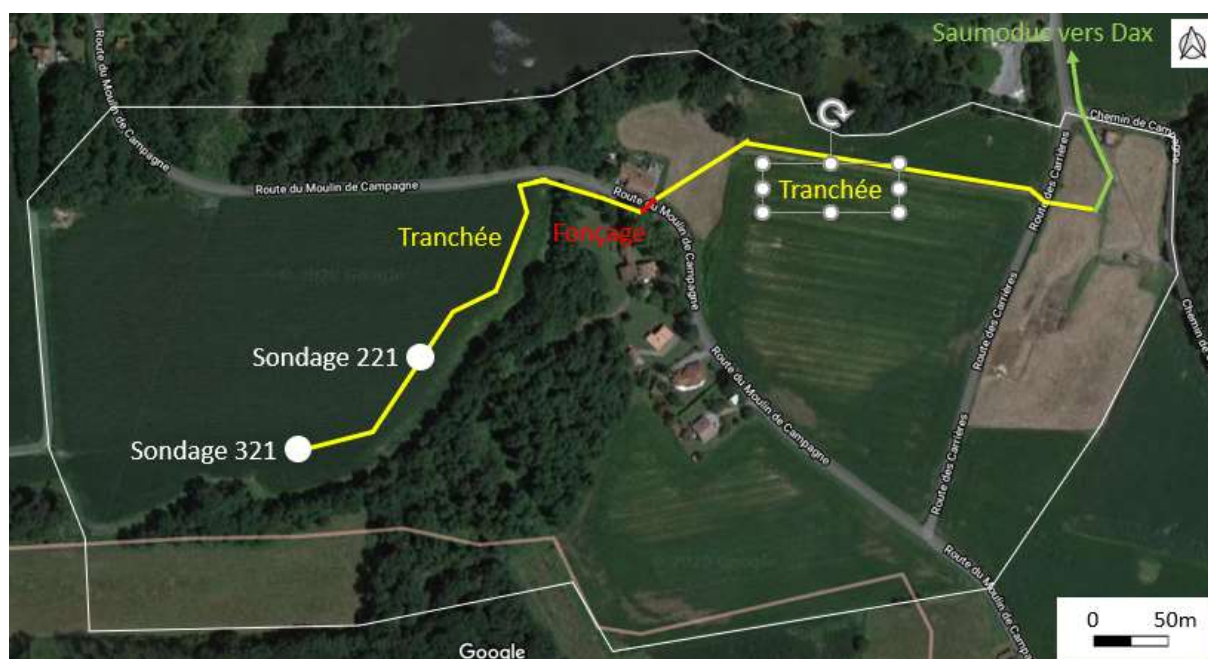


Figure 5. Schéma d'implantation du forage et des réseaux et techniques de travaux mises en œuvre en V2

Cette variante permet :

- D'éviter le morcellement de la parcelle, tout en conservant une distance suffisante au cours d'eau et à sa ripisylve à l'Est pour ne pas l'impacter ;
- De limiter la longueur de cheminement en bordure de route au franchissement du ruisseau du Hourn et de privilégier le passage dans les terrains en pleine propriété de CSME.
- D'optimiser l'exploitation du gisement de sel, via deux forages successifs.
- D'éviter les zones à enjeux écologiques majeurs.

Une étude de stabilité réalisée en octobre 2020 par le Centre de Géosciences Armines a validé cette implantation.

## 3.3 Projet retenu

### 3.3.1 Principe

Le projet consiste à **forer successivement deux puits distants d'environ 150 m, à une profondeur de 320 m pour atteindre la formation de sel située à environ -100 m de profondeur** et la pénétrer sur environ 220 m. L'eau douce injectée dans les puits proviendra du plan d'eau voisin comme actuellement pour le puits en exploitation, et dissoudra sur place le diapir de sel. La saumure produite rejoindra, par un réseau de canalisation de collecte le réseau de canalisations de transport de saumure existant et alimentera la saline de Dax pour produire du sel cristallisé.

**La dissolution du sel conduira à termes à la formation d'une cavité à la base de chaque puits, les cavités restant isolées les unes des autres.** La géométrie de ces cavités est contrôlée au fur et à mesure de l'exploitation pour que leurs dimensions en garantissent la stabilité à long terme après exploitation.

Le forage des puits et la production de saumure nécessitent de **construire une piste d'accès et deux plateformes, au sud-ouest de l'actuelle exploitation de Saint-Pandelon, et de raccorder les puits aux réseaux d'eau et de saumure existants.**

**Le projet est décomposé en plusieurs phases :**

- Phase 1 : **Travaux d'infrastructures de surface** (piste d'accès et plateforme, réalisation de tranchées et pose des réseaux électrique, hydraulique et fibre), raccordements électriques et construction des locaux techniques,
- Phase 2 : **Travaux de forage et d'équipement du puits d'exploitation**, mise en place des équipements de surface,
- Phase 3 : **Mise en exploitation du forage** par dissolution contrôlée du sel pendant 20 ans environ avec une première étape transitoire de 18 mois environ de développement de la cavité nécessitant la réinjection de la saumure dans le puits actuellement exploité pour la saturer et produire une saumure exploitable en usine,
- Phase 4 : **Fin d'exploitation** échelonnée sur 5 ans, puis suivi.

### 3.3.2 Localisation des sondages

Les sondages sont localisés sur la Figure 6 ci-après.

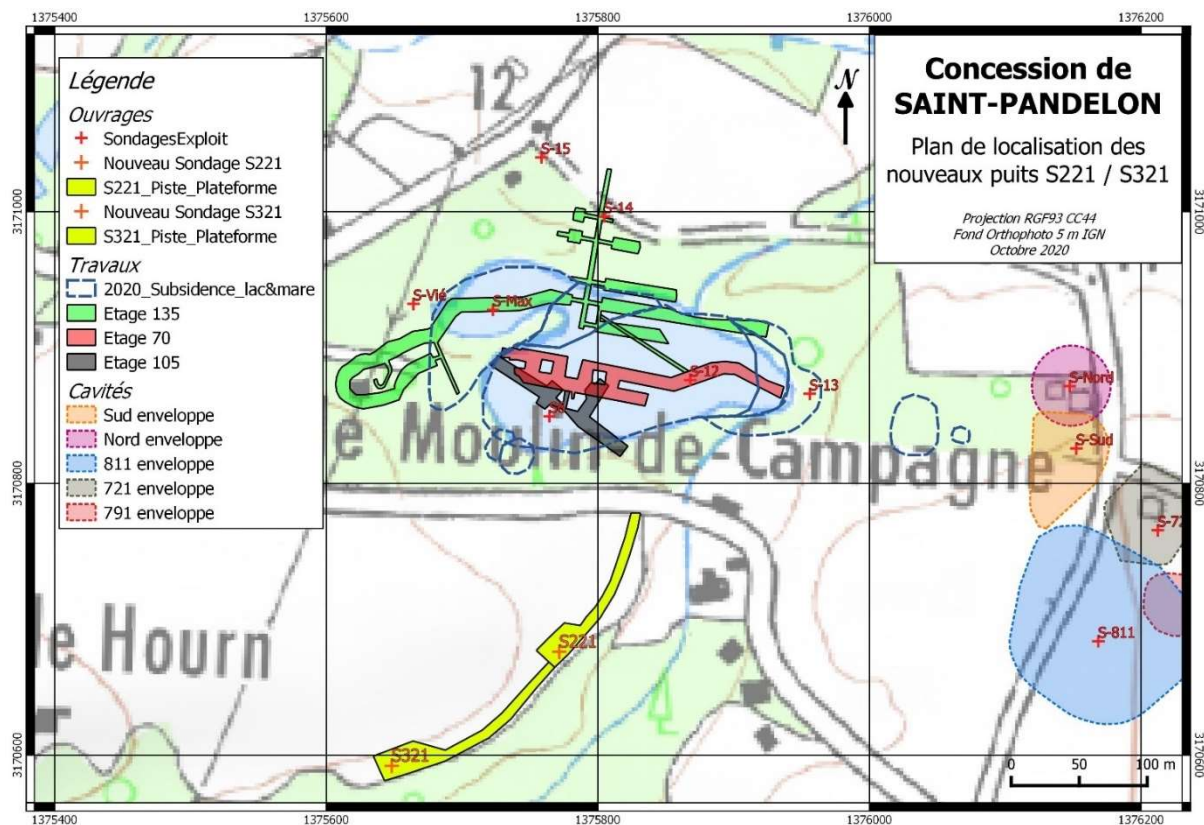


Figure 6 : localisation des projets de sondages S-221 et S-321 par rapport aux sondages existants

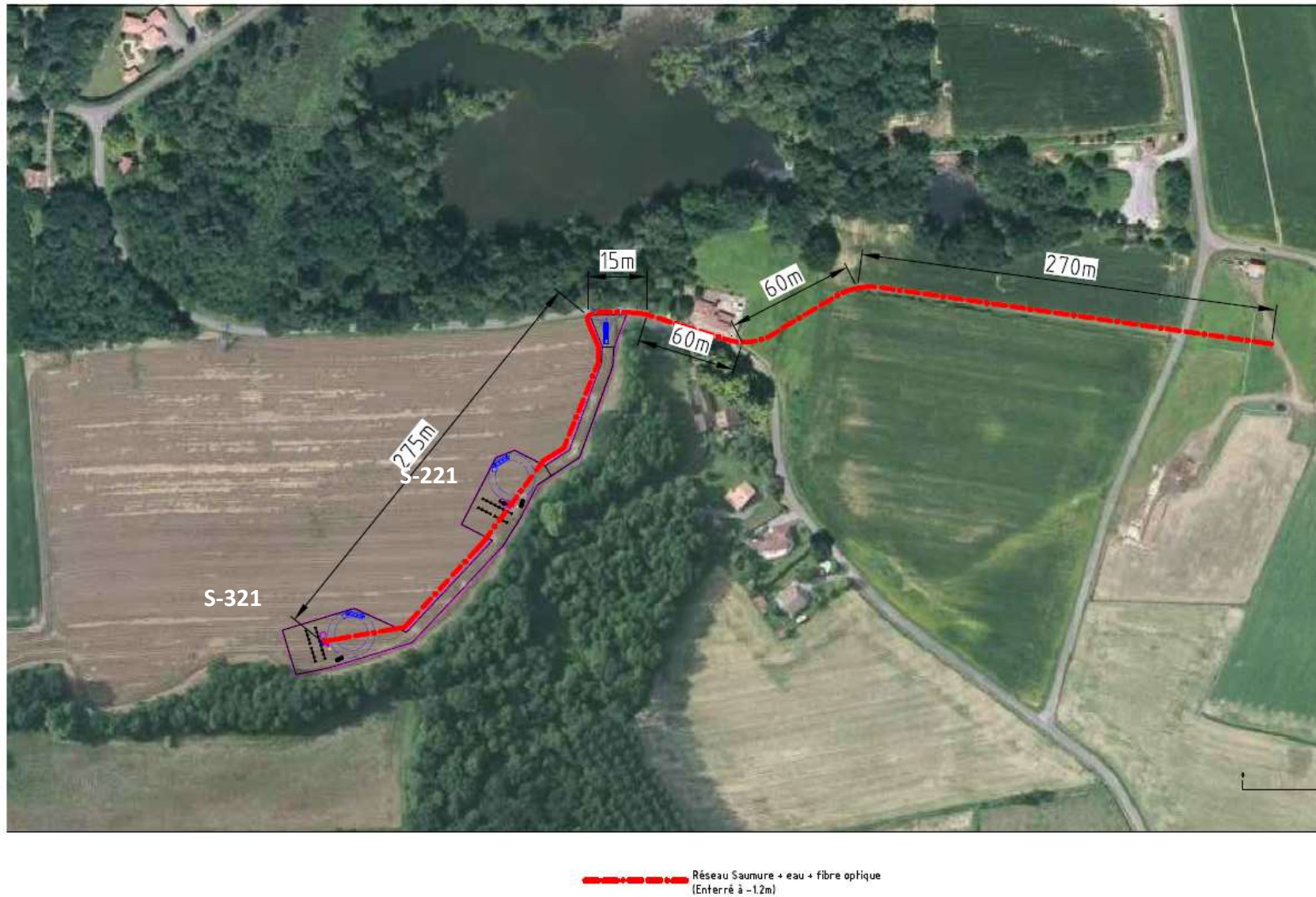


Figure 7 : Plan général de localisation des forages et des réseaux de collecte

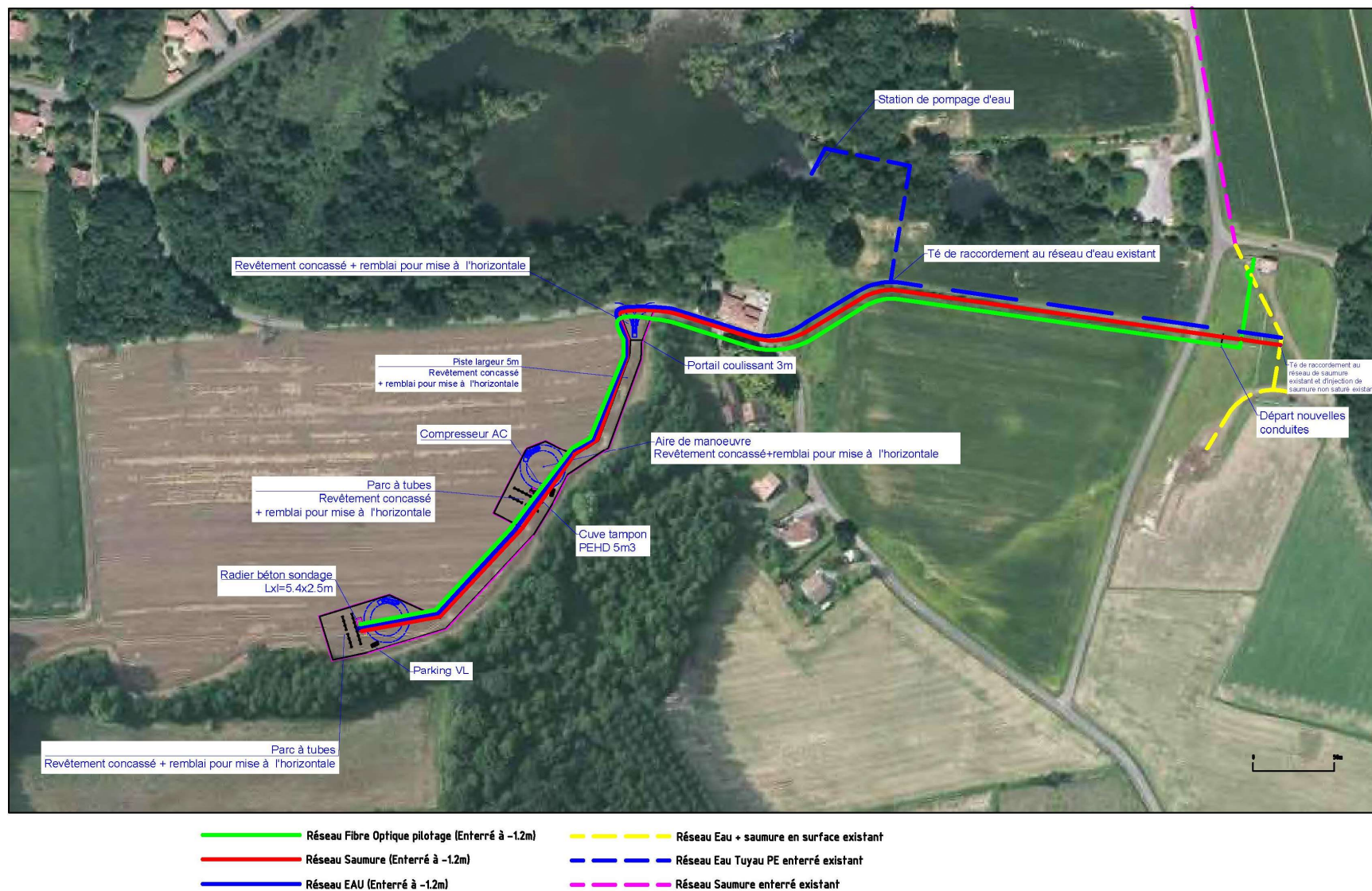


Figure 8 : Présentation des différents réseaux actuels et futur

### 3.3.3 Durée des travaux

Les travaux seront conduits en plusieurs étapes successives :

- Mise en place des infrastructures : 5 mois ;
- Forage : 2 mois ;
- Essai et mise en service : 1 mois ;
- Développement de la cavité pour obtenir une saumure saturée : 18 à 24 mois environ.

## 4 Analyse de l'état initial du site, des impacts sur l'environnement et proposition de mesures environnementales

### 4.1 Aires d'étude

L'analyse de l'état initial a été élaborée sur la base de plusieurs aires d'études, déterminées de manière à pouvoir tenir compte de l'ensemble des impacts envisageables selon les thématiques environnementales abordées.

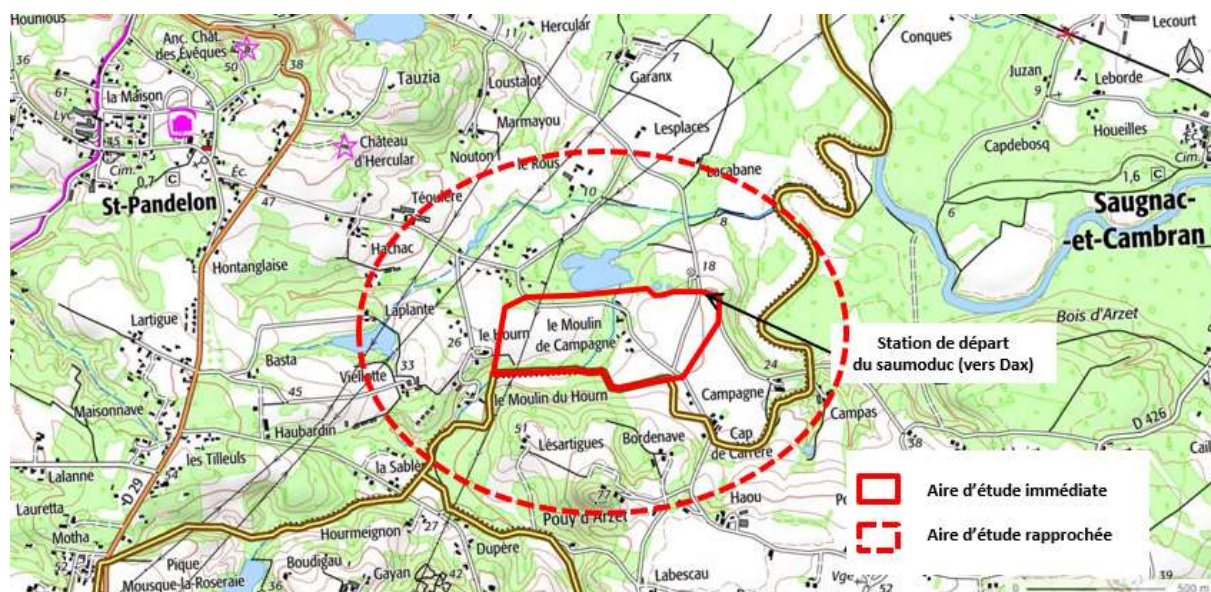


Figure 9 : Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée du projet (source : Géoportail)

L'**aire d'étude immédiate** correspond à la zone d'implantation du projet et à ses abords immédiats. Le projet comprend les nouveaux sondages projetés ainsi que la nouvelle canalisation, permettant de raccorder le sondage au saumoduc existant. Elle s'étend sur environ 25 ha (Figure 9).

L'**aire d'étude, dite « rapprochée »**, s'étend sur environ 500 m autour de l'aire d'étude immédiate.

### 4.2 Synthèse de l'état initial, des impacts et des mesures

L'**analyse de l'état initial de l'environnement** du projet consiste à définir, pour chaque composante de l'environnement (le milieu physique, les milieux naturels, le paysage, etc.) :

- Les **sensibilités** du territoire qui pourront être affectées par le projet ;
- Les **enjeux** environnementaux qui en découlent, en les cotant de la manière suivante :

La sensibilité du milieu et les enjeux pour le projet y sont cotés de la manière suivante :

Niveau d'enjeu potentiel	Commentaires
Fort	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter pour tout aménagement.
Modéré	Le milieu est sensible et exige des mesures de protections pour un aménagement du site.
Faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
Négligeable	Le milieu est peu sensible et peut accepter un aménagement sans qu'il y ait de répercussions significatives sur le milieu.
Nul	Le milieu ne présente aucune sensibilité face à l'aménagement envisagé pour le projet.

Tableau 1 : Échelle de hiérarchisation de la sensibilité du milieu et de l'importance des enjeux

L'évaluation des effets prévisibles d'un projet sur l'environnement préfigure quels pourraient être les effets d'un projet en l'absence de mesures d'évitement et de réduction. Ces effets prévisibles sont définis à partir de la superposition de l'aire d'implantation du projet avec les enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement réalisé.

Les effets prévisibles sont déclinés selon une typologie incluant plusieurs catégories d'impacts.

Ainsi, les effets peuvent être négatifs ou positifs.

Les effets temporaires, limités dans le temps et réversibles (une fois les travaux terminés par exemple) sont à distinguer des effets permanents persistants dans le temps et sont irréversibles (phase exploitation notamment).

L'évaluation de « l'intensité » de l'impact, fort, moyen et faible, repose sur le type d'impact relevé et les caractéristiques de l'environnement.

Les différents enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet d'implantation. Ils ont été confrontés aux contraintes techniques et ont ainsi permis de proposer une **implantation de moindre impact**.

L'ensemble de la démarche d'analyse des impacts suit la séquence « Eviter, Réduire et Compenser » en cohérence avec les préconisations de l'autorité environnementale.

Le tableau suivant synthétise cette analyse.



Thème	Etat initial		Impacts et mesures
	Sensibilité du territoire	Enjeu vis-à-vis du projet	
Topographie	<b>Faible</b> Le terrain accueillant les sondages est plat. Le tracé de la future canalisation est légèrement vallonné.	<b>Négligeable</b> La topographie ne représente pas une contrainte pour la réalisation du projet	<b>Chantier</b> : impact négligeable <b>Chantier</b> : impact négligeable
Sols et géologie	<b>Forte</b> Nombreuses cavités à proximité, en lien avec l'activité d'extraction de sel. Leur stabilité fait l'objet d'un suivi rigoureux.	<b>Fort</b> Modification de la structure de sol lors des travaux et surtout en phase exploitation. Risque de pollution lié aux engins de chantier lors des travaux. En phase d'exploitation risque de mouvements de subsidences liés à la création de la cavité souterraine. Risque de pollution par fuite de saumure.	<b>Chantier</b> : impacts négatifs faibles, temporaires Tassement local lors de la construction de la piste. Impact temporaire sur moins de 100m <sup>2</sup> de zone humide. <b>Exploitation</b> : impacts négatifs forts, permanents Création de 2 cavités Mesures de surveillance du développement de la cavité et du nivellement
Eaux souterraines	<b>Forte</b> Nappe superficielle de faible puissance. Faible perméabilité de l'aquifère superficiel qui en limite les usages. Absence d'aquifère profond. Absence d'usage pour l'alimentation en eau potable. Commune en ZRE, zone sensible et zone vulnérable.	<b>Fort</b> Risque de pollution en phase travaux Risque de pollution via une fuite de saumure en phase exploitation Absence de prélèvements et de rejets d'eaux souterraines	<b>Chantier</b> : impacts nuls à négligeables après mesures Mesures de surveillance contre la pollution accidentelle <b>Exploitation</b> : impacts nuls à négligeables après mesures Pas de consommation ni de rejet d'eaux souterraines Mesures de surveillance d'exploitation et de la qualité et de la quantité des eaux
Eaux superficielles	<b>Forte</b> Un cours d'eau identifié dans la zone d'étude et d'un plan d'eau en limite	<b>Fort</b> <u>Phase travaux</u> :	

Thème	Etat initial		Impacts et mesures
	Sensibilité du territoire	Enjeu vis-à-vis du projet	
	Eaux de bonne qualité Pompage de 110 000 à 180 000 m <sup>3</sup> d'eau maximum dans le lac Absence d'usage pour l'alimentation en eau potable. Commune en ZRE, zone sensible et zone vulnérable.	Risque de pollution Lit du cours d'eau non impacté car franchissement par fonçage <u>Phase exploitation :</u> Absence de prélèvement d'eau supplémentaire au regard de la situation actuelle Absence de rejets d'eau Risque de pollution via une fuite de saumure	
Climat, qualité de l'air, émissions de GES	<b>Faible</b> Implantation dans un contexte rural	<b>Négligeable</b> Projet compatible avec le climat Emissions ponctuelles de GES en phase travaux. Pas d'émissions significatives de GES en phase d'exploitation (compresseur et pompe)	<b>Chantier :</b> impacts négligeables <b>Exploitation :</b> impacts négligeables
Milieu naturel : Périmètre de protection ou d'inventaire	<b>Modéré</b> Zone d'étude hors de tout périmètre de protection écologiques ou d'inventaire mais : - Zone Natura 2000 « Barthes de l'Adour » (SIC FR7200720), à 100 m à l'est - ZNIEFF 1 le « Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy » à 100 m à l'est - ZNIEFF 2 « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec	<b>Faible</b> Aucun rejet d'effluents vers le milieu naturel. Pas d'augmentation des prélèvements d'eau actuels. Les éventuelles pollutions accidentelles pourraient survenir n'auraient que des conséquences très locales et peu graves Protection contre la pollution des eaux en phases travaux et exploitation (pollution sans effet sur les ZNIEFF et	<b>Chantier :</b> absence d'impact sur les sites Natura 2000 et les ZNIEFF <b>Exploitation :</b> absence d'impact sur les sites Natura 2000 et les ZNIEFF

Thème	Etat initial		Impacts et mesures
	Sensibilité du territoire	Enjeu vis-à-vis du projet	
	la Nive, tronçon des Barthes » à 600 m à l'est	Natura proches aux vues des caractéristiques du projet)	
Milieu naturel sur le site du projet	<b>Faible à forte</b> Zones humides, boisements, haies relictuelles et friches abritant des habitats en bon état de conservation et des espèces d'intérêt	<b>Modéré</b> Evitement des habitats d'espèces protégées et des habitats remarquables (adaptation du tracé) Adaptation de la période des travaux pour éviter l'impact sur les espèces protégées	<b>Agrion de Mercure</b> : impact nul après mesures (protection fossé et intervention automnale). Suivi écologique après travaux  <b>Chardonneret et faune des haies</b> : impact nul après mesures (intervention automnale). Suivi écologique après travaux  <b>Zone humide</b> : impact très faibles (< 100m <sup>2</sup> remaniés) après mesures (respect des horizons lors du creusement et du rebouchage de la tranchée, intervention automnale). Suivi écologique après travaux
Patrimoine et archéologie	<b>Faible</b> Aucune protection règlementaire	<b>Négligeable</b>	<b>Chantier</b> : impacts nuls  <b>Exploitation</b> : impacts nuls
Paysage	<b>Modérée</b> Paysage rural où alternent cultures et boisements, ponctué de hameaux. Topographie relativement plane et boisements limitent les perceptions lointaines.	<b>Faible</b> Faible emprise visuelle des installations finales (forages, pompes et compresseur uniquement ; canalisations enterrées, sans défrichage ni abattage d'arbres) Aucune vue lointaine depuis ou vers le projet	<b>Chantier</b> : <b>impacts négatifs temporaires modérés</b> Hauteur de la foreuse  <b>Exploitation</b> : <b>impacts négatifs permanents faibles</b>
Risques majeurs	<b>Faible</b> Pour tous les risques naturels et technologiques. Sauf pour le risque lié aux cavités, traité dans le thème « géologie »	<b>Négligeable</b> Aucun risque n'est susceptible de concerner l'activité.	<b>Chantier</b> : impacts négligeables  <b>Exploitation</b> : impacts négligeables

Thème	Etat initial		Impacts et mesures
	Sensibilité du territoire	Enjeu vis-à-vis du projet	
Occupation du sol et gêne du voisinage	<b>Modérée</b> Habitations isolées dans l'aire d'étude.	<b>Modéré</b> Eviter toute nuisance acoustique	<b>Chantier</b> : impacts négatifs temporaires faibles après mesures Mesures : travaux en période diurne ; mesures de contrôle sonore en cas de gêne constatée et dispositions de réduction du bruit à la source si nécessaire  <b>Exploitation</b> : impacts négatifs permanents très faibles après mesures Mesures d'insonorisation des équipements bruyants
Activités	<b>Faible</b> Activité agricole (cultures)	<b>Faible</b> Projet compatible avec la poursuite de l'activité agricole. Eviter le morcellement de la parcelle d'implantation.	<b>Chantier</b> : impacts temporaires négligeables après mesures Mesures de prévention de la pollution et de réduction d'emprise  <b>Exploitation</b> : impacts permanents négligeables après mesures Mesures de prévention de la pollution et de d'optimisation d'emprise Remise en état en fin d'exploitation
Documents d'urbanisme	<b>Faible</b> En zone A du PLUi-H du Grand Dax	<b>Négligeable</b> Projet compatible avec la zone A car ne remet pas en cause l'activité agricole de la parcelle.	Projet compatible avec le PLUi-H
Réseaux	<b>Modérée</b> Ligne électrique souterraine	<b>Modérée</b> Présence de réseaux aériens et enterrés à prendre en compte pour d'éviter toute altération en phase travaux	<b>Chantier</b> : impacts temporaires négligeables après mesures Mesures de préservation de l'intégrité des réseaux existants  <b>Exploitation</b> : impacts permanents négligeables
Infrastructures de transport	<b>Faible</b> Absence de voies ferrées et d'aéroports. Voies de desserte locale	<b>Faible</b> Mise en place de déviations locale pendant les travaux sur voirie. Absence d'impact en phase exploitation (pas de trafic induit par le projet)	<b>Chantier</b> : impacts négatifs temporaires faibles après mesures Mesures de création d'un itinéraire de substitution pendant deux semaines de fermeture d'une portion de la route de Moulin de Campagne ; maintien des accès riverains  <b>Exploitation</b> : impacts permanents négligeables

**En fin d'exploitation** compte tenu des dispositions structurelles et de l'arrêt des injections d'eau douce, la stabilité des cavités et des terrains est assurée. Les puits seront obturés, les câbles électriques et les câbles de transfert de données seront retirés. Les conduites d'injection d'eau douce et de collecte de saumure seront inertées. Les pistes seront décapées et recouvertes de terre végétale pour rendre le terrain à sa vocation agricole initiale

### 4.3 Compatibilité avec les documents de planification et d'urbanisme

**Le projet est compatible avec le SCoT de la Communauté d'agglomération du Grand-Dax et avec le PLUi-H du Grand Dax.**

### 4.4 Estimation du coût des mesures en faveur de l'environnement

Certaines mesures sont intégrées au coûts standards d'études, de travaux et d'exploitation. Seules les mesures de surveillance et de suivi proposées par CSME génèrent des coûts particuliers. Leur coût total est le suivant :

- Forage des 6 piézomètres prévus : 30 000 € ;
- Suivi semestriel de l'évolution des niveaux piézométriques et de la qualité des eaux : 2 000 €/ an ;
- Suivi semestriel de la qualité des eaux superficielles : 4 000 €/ an.
- Mise en place de 61 nouveaux points de nivellement 7750 € ;
- Suivi trimestriel du réseau de nivellement : 1 800 €/ an ;
- Suivi écologique sur l'Agrion de Mercure, la faune des haies et les zones humides : à partir de l'année n+1 suivant les travaux et sur une période de 3 ans, dont note de synthèse annuelle : 4 500 €/ an.

### 4.5 Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

Les recherches ont été effectuées sur la commune de Saint-Pandelon et ses communes limitrophes ainsi que les communes de Mimbaste et Pouillon.

Les projets recensés sont tous éloignés de plus de 3 km du projet. Aucun impact cumulé sur le sous-sol n'est à attendre.

Aucun autre projet d'aménagement n'a été identifié sur le bassin versant du ruisseau du Hourn, il n'y a donc pas d'effet cumulé sur les eaux.

A une échelle plus large, le projet ayant une incidence résiduelle très faible, il ne pourra en aucun cas avoir un effet cumulé significatif avec d'autres projets en cours sur le vaste bassin versant du Luy, concerné par le projet.

## 4.6 Evaluation (simplifiée) des incidences du projet sur les sites Natura 2000

La zone d'étude est située hors de tout périmètre Natura 2000.

Un seul site Natura 2000 est localisé dans un rayon de 3 km autour du projet : la zone Natura 2000 « Barthes de l'Adour » (SIC FR7200720), à 60 m environ à l'est des limites de la zone d'étude.

Le Hourn, qui traverse la zone d'étude, et le lac de Saint-Pandelon sont en lien hydraulique avec le site Natura 2000 « Les Barthes de l'Adour » via le Luy, affluent de l'Adour, à plus de 2km en aval.

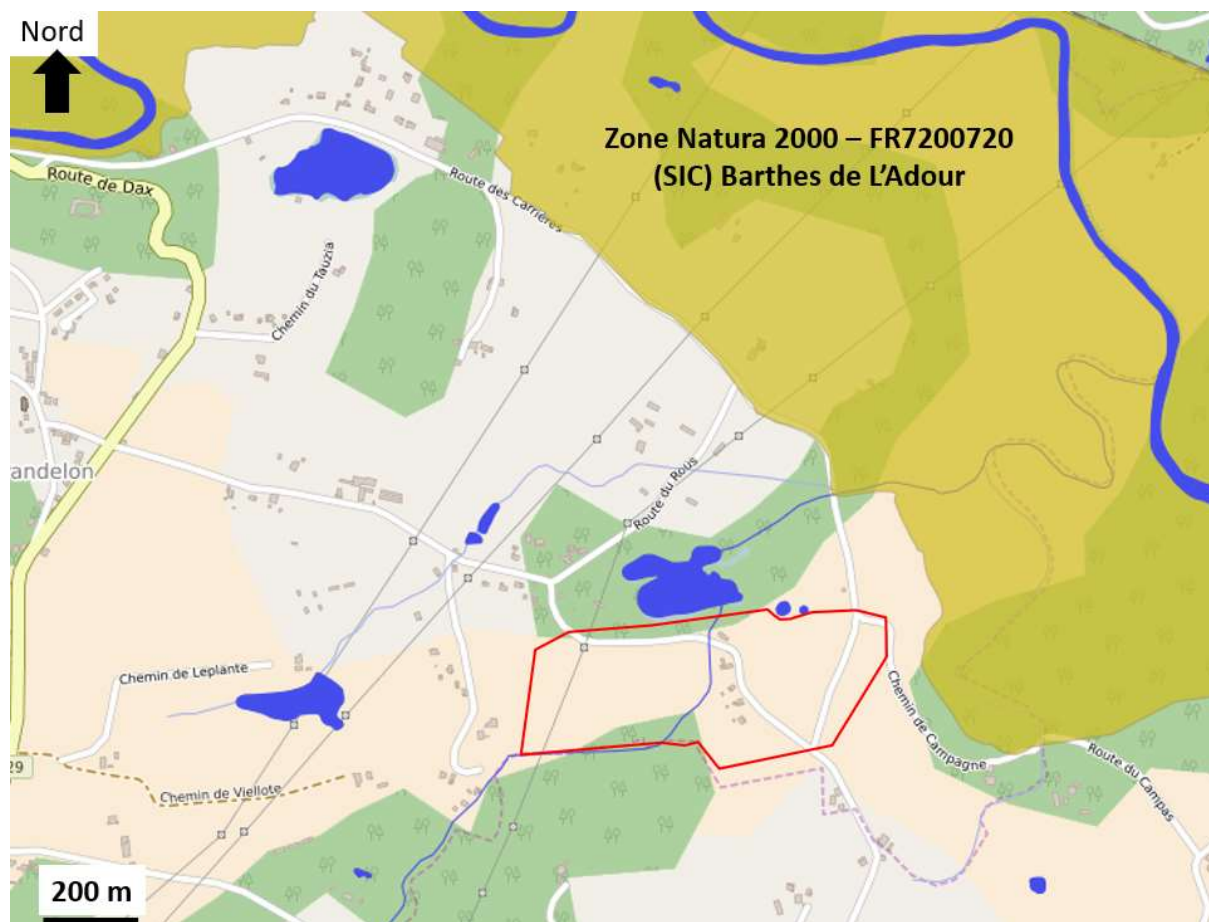


Figure 10 : Zone Natura 2000 à proximité du projet (geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)

Au regard du projet, ses seules incidences envisageables seraient dues à un éventuel transfert de pollution. Toutefois, le projet n'engendre aucun rejet d'effluents vers le milieu naturel et n'augmente pas les prélèvements d'eau actuels. De plus, les éventuelles pollutions accidentelles pourraient survenir n'auraient que des conséquences très locales et peu graves.

Au regard des faibles risques de pollution associés au projet et des mesures de maîtrise des risques mises en place, **aucun impact potentiel sur le site Natura 2000 n'est envisagé.**

## 4.7 Comparaison de scénario « avec projet » et du scénario « de référence » (sans projet)

Le tableau suivant précise l'évolution probable de l'environnement en l'absence et avec de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements peuvent être évalués au regard des informations environnementales collectées et des connaissances scientifiques disponibles.

SOUS-THEME	SCENARIO DE REFERENCE (SANS PROJET)	SCENARIO AVEC PROJET
Milieu physique	Le projet prend place majoritairement sur des parcelles agricoles et pour une petite partie sous une voie de desserte locale ou son accotement (trafic faible). La poursuite de l'activité en place ne modifierait pas davantage le milieu physique. Des prélèvements d'eau pour irrigation peuvent exister.	Le projet par sa nature modifie la structure du sol en profondeur (création de cavités). Il ne modifie pas la topographie en exploitation normale. Il est sans incidence notable sur le climat. Aucun prélèvement supplémentaire ni rejet d'eau ne sont prévus.
Milieu naturel	Parcelle cultivée sans intérêt floristique ni faunistique.	Evitement des habitats d'espèces protégées et des habitats remarquables : pas d'impact significatif du projet. Incidence très faible moins de 100 m <sup>2</sup> de zone humide.
Paysage et patrimoine	Maintien du paysage rural	Dimensions et volumes aériens du projet limités. Il ne constitue qu'une faible modification ponctuelle et locale du paysage.
Occupation du sol et gêne du voisinage	Poursuite de l'activité agricole. Ambiance sonore globalement calme.	Poursuite de l'activité agricole (faible réduction de la surface). Peu d'impact sonore en phase chantier, très peu en phase exploitation.
Documents d'urbanisme	En zone A du PLUi-H du Grand Dax	Projet compatible avec la zone A car ne remet pas en cause l'activité agricole de la parcelle.

### **Observations sur l'utilisation du rapport**

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.